



RHÔNE-PAYS D'ARLES

ASSOCIATION POUR L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET A LA CITOYENNETE DU PAYS D'ARLES

RAPPORT FINANCIER 2024

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 29 avril 2025

1. REGLES DE VALORISATION DU BENEVOLAT

Contexte : « **Sans bénévolat, pas de vie associative** » & « **Connaître pour reconnaître** »

Il est intéressant, pour l'association, de faire apparaître le bénévolat, en complément des flux financiers, pour donner une image fidèle de l'ensemble des activités développées. Les règles choisies et établies par une association doivent être écrites et les choix effectués doivent être justifiés.

En 2023, il est décidé d'appliquer la méthode conseillée par l'union nationale des CPIE qui prend en compte le profil de bénévoles mobilisés, et d'une valorisation assimilée aux compétences d'un salarié équivalent dans l'équipe. Jusqu'alors le bénévolat était valorisé selon la valeur du SMIC horaire, sans distinction des missions confiées et des différents temps consacrés. La délibération du Conseil d'Administration du 25/01/2024 permet une valorisation du bénévolat plus réaliste dans les bilans des actions et des comptes 2024 de l'association.

PROFILS DE BENEVOLES

Notre CPIE, convient de 3 profils de bénévolat :

1/ Bénévolat "animation"

> missions : accompagnement aux projets, sorties en appui aux salarié.es-référents des actions

2/ Bénévolat "intervenant"

> missions : médiation auprès du public dans le cadre d'actions portées par notre association, sous le cadrage salarié.es-référents des actions

3/ Bénévolat "cadre"

> missions : représentation de l'association à diverses instances avec capacité à engager l'association, vis à vis de l'externe, négociation. **Attention, le bénévolat des administrateurs pour siéger dans les instances ou en représentation officielle n'est pas valorisable.**

VALORISATION :

Pour chaque typologie de bénévolat, il est identifié un profil correspondant dans l'équipe salariés avec une équivalence de salaire, charges patronales comprises et ramené à un montant horaire :

Typologie	Salaire estimé (brut chargé)	Montant de la valorisation selon une moyenne horaire (151.67)
Bénévolat "animation" > Poste équivalent : animateur - poste D300	3 123.71	20.60 €
Bénévolat "intervenant" (ou mise à disposition de b. & services) > Poste équivalent : Chargé.e de mission - poste F350	3 890.66	25.65 €
Bénévolat "cadre" > Poste équivalent : Direction - poste I450	5 104.55	33.66 €

Total bénévolat chiffré à 30 809 € pour 1 115.5 heures en 2024 réparties pour :

- 506.5 heures de bénévolat "animation"
- 14 heures de bénévolat "intervenante"
- 595 heures de Bénévolat "cadre"

On rajoute au total bénévolat "intervenant", 634.14 heures pour 16 265.83 € qui est distingué comptablement dans la ligne « mise à disposition de biens et services »

>> Au total, nous comptons 1 749.64 heures valorisées en contributions volontaires, pour 2024.

2. RESULTAT - AFFECTATION

2.1. Examen des comptes de résultat

Les comptes clos au 31/12/2024 ont été établis selon les principes comptables généralement admis.

Total charges = 866 684 € contre 554 307 € en 2023

Total produits = 877 486 € contre 580 471 € en 2023

L'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un excédent de 10 802 €

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total des charges	392 495 €	370 205 €	289 172 €	397 202 €	543 876 €	554 307 €	866 684 €
Total des produits	340 256 €	370 686 €	291 690 €	359 669 €	556 580 €	580 471 €	877 486 €
Résultat	(52 238 €)	481 €	2 518 €	(37 533 €)	12 704 €	26 164 €	10 802 €

État des fonds propres sur les mêmes années :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total des fonds associatifs	3 903 €	4 384 €	8 085 €	(34 514 €)	(23 527 €)	2 394 €	10 421 €

2.2. Analyse des charges d'exploitation (en excluant les charges financières et exceptionnelles)

Les charges d'exploitation s'élèvent à 864 924 € contre 547 662 € en 2023.

A prima bord, nous évoquerons le report en fonds dédiés qui explique une hausse significative des charges : 215 925 € contre 34 475 €. Ce delta important s'explique par la contractualisation avec l'ADEME d'une subvention de 195 K€ fin d'année 2024 avec un report à 100 % (cf annexe 1 : fonds dédiés avec les détails)

Cela rapporte à un total des charges d'exploitation de 650 759 € (hors fonds dédiés) soit une augmentation d'env. 96 k€ par rapport à 2023.

>>> Pour explication de cette hausse :

1/ La part la plus importante des charges d'exploitation reste la masse salariale. Elle s'élève à 414 252 € soit une augmentation de 15.29%.

> Le montant des **salaires** s'élève à 319 529 € contre 278 148 € en 2023

> Les **cotisations sociales** s'élèvent à 94 723 € contre 81 144 € en 2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Salaires	201 764 €	201 483 €	174 870 €	194 809 €	272 637 €	278 148 €	319 529 €
Cotisations	78 236 €	58 303 €	33 062 €	59 035 €	80 232 €	81 144 €	94 723 €
ETP (sans contrat en apprentissage)	7.38	7.52	5.09	5.92	7.18	7.76	9.89
ETP (dont contrat en apprentissage)	7.38	7.83	5.67	7.76	8.64	10.01	10.40

La masse salariale a évolué, d'une part via l'évolution du point de la convention collective ECLAT, mais aussi face à une restructuration de l'équipe qui a été amorcée et consolidée :

Notamment avec les arrivées en CDI, de :

> Juliette GAUDRON (Master Qualification : Master 2 « Géographie aménagement, environnement et développement – spécialité : alimentation et cultures alimentaires ») au 01/02/2024 ;

> Dyssane LATAPIE (Master Patrimoine et Musée - Valorisation et Médiation des Patrimoines) au 05/02/2024,

> Josselin TAURIGNAN (Licence Pro Tourisme Durable) au 15/01/2024,

La constitution de binômes sur des pôles thématiques avec la montée en compétences, au poste de coordinateur.trice.s de :

> Flore LIRON - référente "Eau, Biodiversité & Changement climatique"

> Liséa DONADILLE - référente "Mission Rhône aval"

> Ariel MARTINEZ - référent "VRAC - alimentation durable"

Et, la décision de pérenniser l'organisation de la co-direction entre Joanne MICHELUTTI en codirection "pilotage de projets" et Laura SAINT MARTIN en codirection "administratif et finances" a été validée.

2/ A distinguer, les achats de marchandises s'élèvent à 32 378 € en 2024 (+263.34%) en référence aux déploiements des épiceries VRAC avec une variation de stocks pour 899 €.

3/ Les achats (hors marchandises) s'élèvent à 155 104 € contre 127 381 € en 2023.

Les postes qui indiquent une variation notable en explication à cette hausse sont :

- La location : 60.82% d'évolution avec le développement VRAC et notamment le test d'une épicerie supplémentaire à Griffeuille et donc un surcoût du logisticien ;
- Les honoraires : +39.41 % : sollicitation d'un avocat avec un travail juridique sur les conventions partenariales et le dépôt de la marque dans le cadre de « Dans les bras du Rhône » ;
- Défraiements intervenants : pour un montant de 2 763 € en 2024 >> appui au projet Hyvence, à l'animation VRAC et à l'occasion de l'anniversaire de nos 30 ans ;
- Publicité : hausse qui s'explique par la continuité de l'appui marketing de 2 degrés ;
- Les déplacements classes : hausse de 123.29 % qui se justifie avec le nouveau programme pédagogique sur l'eau en Crau mené avec le SYMCRAU ; où 15 classes ont bénéficié d'une sortie terrain en bus ;
- Le poste réception + 4 325 € : d'avantage consommée sur les projets et via l'anniversaire des 30 ans.

Par ailleurs, aux vues des difficultés de trésorerie, les dépenses sur d'autres postes ont été maîtrisées.

4/ Les charges financières s'élèvent à 5 653 € contre 6 645 € en 2023.

A noter : nouvelle affectation comptable : les services bancaires sont affectés, dans les charges d'exploitation, à défaut de la ligne « charges financières » utilisée par le passé (comptes 661) ; ce qui indique une variation de 5 586 € mais il faut plutôt considérer le montant de 6 645 € en comparatif de 2023 soit une baisse. Malgré cette baisse affichée, nos tensions de trésorerie continuent de générer des frais, qui restent importants.

5/ Impôts, taxes et versements assimilés : cette année, la taille de l'équipe a engendré un dépassement du montant d'abattement pour le calcul de la taxe sur les salaires, se traduisant par une imposition de 4 659 €.

6/ Salaires, traitements, charges sociales : Parallèlement aux raisons évoquées, les charges liées au personnel sont à la hausse (salaires, charges sociales, droit à la formation).

7/ Les dotations aux provisions pour risques s'expliquent par :

> 12 815.40 pour le litige avec M. ROSSI. La totalité du risque est provisionnée.

> A cela s'ajoute le risque d'ajustement à la baisse des subventions de 12 389.60 € pour enveloppes non consommées sur des dépenses externes (par manque de trésorerie ou pour une gestion plus saine des actions).

8 / Autres charges : on notera la redevance logiciel VRAC qui devient une solution payante jusque-là exonérée ; et, une part de contribution au réseau UR plus importante en 2024 à raison de 2000 € pour du développement projet.

2.3. Les produits

Le total des produits d'exploitation s'élève à 874 694 € contre 575 090 € en 2023.

Les autres produits s'élèvent à 1 018 € contre 460 € en 2023.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires	23 241 €	25 443 €	13 872 €	36 027 €	79 728 €	95 777 €	123 803 €
Subventions d'exploitation	311 347 €	327 260 €	270 529 €	296 123 €	414 521 €	380 183 €	673 778 €
Vente de marchandises						6 411 €	23 105 €

➤ Les épiceries VRAC se déploient en 2024 et [les ventes de marchandises](#) se portent à 23 105 € en 2024.

➤ [Le chiffre d'affaires](#) s'établit à 123 803 € contre 95 777 € en 2023. (+29.26%)

* La part des ventes directes s'établit à 58 125 € (contre 27 242.92 € en 2023) ;

(pour exemples : prestation Hyvence, projets classes EOS, action de sensibilisation opérateurs touristiques mesures compensatoires Provence Grand Large)

* Celle des prestations sous marché public représente 43 535 € (contre 24 216 en 2023) ;

(nouveau marché public SYMCRAU)

* et les prestations en co-traitance représente 22 143 € (contre 44 318.07 € en 2023).

(pour explication : fin du projet désimper avec le PETR qui portait sur 2023 et 2024 avec une part moins importante sur 2024.)

➤ [Les subventions](#) se sont élevées à 675 778 € réparties pour 46 913 € en aides privées, et 628 865 € en **subventions publiques**.

A noter que :

- la DREETS a accordé en 2023 une subvention pluriannuelle de 285 k€ pour l'animation de VRAC 2023-2025 ;

- l'ADEME a accordé en 2024, une subvention de 195 k€ pour l'animation de VRAC 2024-2027 reportée en fond dédiés pour 100 % ;

Les services de l'Etat et des établissements publics restent d'un soutien considérable avec un déploiement pluriannuel pour les programmes.

Tableau de répartition des aides publiques :

	2020	2021	2022	2023	2024*
SERVICES DE L'ETAT	55 415,00 €	86 320,00 €	128 988,37 €	140 568,63 €	196 372 €
ETABLISSEMENTS PUBLICS	52 389,00 €	73 670,80 €	96 078,80 €	70 438,00 €	86 416 €
REGIONS	19 403,19 €	7 931,96 €	58 514,00 €	20 505,54 €	48 431 €
DEPARTEMENTS	37 531,00 €	42 557,00 €	58 620,00 €	23 970,00 €	47 584 €
AUTRES COLLECTIVITES	5 000,00 €	- €	- €	12 717,65 €	27 507.85 €
COMMUNES	43 500,00 €	22 800,00 €	25 000,00 €	29 800,00 €	27 000 €
SOUS TOTAL FONDS PUBLICS - SUBVENTIONS	213 238,19 €	233 279,76 €	367 201,17 €	297 999,82 €	433 310.85 €

* avec réintégration des fonds dédiés de 2023 sur 2024 et déduction des fonds dédiés 2024 sur 2025

3. Examen du bilan

- Les dettes financières ont diminué passant de 18 k€ au 31/12/23 à 2 k€ au 31/12/24 (Nous arrivons au terme du remboursement du prêt France active souscrit en 2014, reste 4 mensualités de 500 € à couvrir en 2025. Par ailleurs, nous recourrons principalement aux solutions de daily en 2024 pour faire face aux tensions sur la trésorerie.

- Les dettes d'exploitation ont diminué de 12 k€, passant de 113 k€ au 31/12/23 à 101 k€ au 31/12/24

Il reste au 31/12/2024 :

* 40 k€ de dettes fournisseurs à raison de 2 factures de paiement à l'avancement des VRAC Marseille et Avignon pour 22 500 € et des factures de fin d'exercice ;

* Et, 61 k€ de dettes sociales et fiscales, avec :

> provision congés payés de 19 K€ (l'équipe cumule ses congés : +6 k€ par rapport à N-1 : nouveaux salariés, équilibre entre pose des récup et des congés difficile) ;
> la taxe sur les salaires ; l'apurement d'uniformation, exigibles l'année suivante ;
> les cotisations DSN de 12/2024 exigibles au 15 janvier 2025.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 166 k€ contre 321 k€ en 2023.
(> annexe 2 - produits constatés d'avance pour les détails)

On retrouve la provision pour risques pour tenir compte du litige avec M. ROSSI suite à l'interruption de son contrat pendant la période d'essai (12 815.40 > la totalité du risque est provisionnée par principe de précaution)
A cela s'ajoute le risque d'ajustement sur subventions de 12 389.60 € pour enveloppe non consommée sur dépenses externes par manque de trésorerie. (annexe provision pour risques)

Au 31/12/2024, la trésorerie est constatée à 52.8 k€ contre 14 k€ au 31/12/2023.

L'excédent de l'exercice de 10 802 € permet de reconstituer les fonds propres positifs à hauteur de 10 421 € au 31/12/2024.

4. Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice de 10 802 € en report à nouveau, ce qui amènerait les fonds propres en positif pour 10 421 €.

5. Rémunération des dirigeants

Comme depuis le début du fonctionnement de l'association, le Président et l'ensemble du Conseil d'Administration n'ont pas été rémunérés au cours de l'exercice.

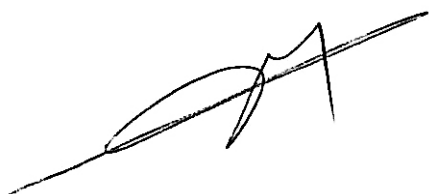
6. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L612-5 DU CODE DE COMMERCE

Les opérations relevant de l'article L612-5 du code de commerce font l'objet d'un rapport séparé qui vous a été remis.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Arles, le 07/03/2025

LE PRESIDENT, ROLAND ROUX

A black ink signature, appearing to be 'R. Roux', written in a cursive style.

LE TRESORIER, JEAN-LAURENT LUCCHESI

A blue ink signature, appearing to be 'J. Lucchesi', written in a cursive style.

ANNEXE 1 : ECRITURE DES FONDS DEDIES AU 31/12/2024							
N° mouvement	Code du journal	Date	Libellé	Montant	Ecriture Débit	Ecriture Crédit	Observations
20959	OS	31/12/2024	FOND DEDIE REGION - LYCEES 2023 - conv 2023-08978	5 760,00 €	689400	194000	Fond dédié 60 %
		31/12/2024	FOND DEDIE REGION - LYCEES 2024 - conv 2023-07877	9 600,00 €	689400	194000	Fond dédié 100 %
		31/12/2024	FOND DEDIE PNRA PC 2024-25	3 990,00 €	689400	194000	Fond dédié 100 %
		31/12/2024	FOND DEDIE-ADEME VRAC 2024-27	195 000,00 €	689400	194000	Fond dédié 100 %
		31/12/2024	FOND DEDIE - PETR DESIMPER	1 575,00 €	689400	194000	
			sous total	215 925,00 €			

ANNEXE 2 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/12/2024

N° mouvement	Code du journal	Date	Libellé	Montant	Ecriture Débit	Ecriture Crédit	Observations	Codes analytiques
	OS							
20960		31/12/2024	PCA-DREETS VRAC 23-25	106 184,37 €	742200	487000	Fond dédié	002201
		31/12/2024	PCA-PGL LAROLIMICOLES	13 580,00 €	706501	487000	Fond dédié 70%	002601
		31/12/2024	PCA-OFB 2023-25 TRAVERSEES BIODIV	6 175,00 €	706503	487000	Fond dédié 90 %	004100
		31/12/2024	PCA - CD13 AE 24-25	1 616,00 €	740004	487000	Fond dédié 68%	001005
	-	31/12/2024	PCA-CPIE CLASSES ENGAGEES	4 920,00 €	706502	487000	Fond dédié 37%	004103
		31/12/2024	PCA-CPIE AIX MENELIK 24-25	3 806,00 €	706502	487000	Fond dédié 71%	004102
		31/12/2024	PCA-CD13 ATE 24-25 EDULONE TARASCON	2 000,00 €	740004	487000	Fond dédié 100 %	001003
		31/12/2024	PCA-CD13 ATE 24-25 AMPERE	2 000,00 €	740004	487000	Fond dédié 100%	001002
		31/12/2024	PCA-SYMADREM EDUC LONE	3 500,00 €	749047	487000	Fond dédié 100%	002008
		31/12/2024	PCA GRAND AVIGNON Faites Echo 2024-2026	9 000,00 €	689400	487000	Fond dédié 50 %	002001
		31/12/2024	PCA REGION OCCITANIE -FLEUVE 2024-25	12 896,00 €	749048	487000	Fond dédié 67 %	002001- 002002- 002009
			sous total	165 677,37 €				